



**Convention internationale pour la
protection de toutes les personnes
contre les disparitions forcées**

Distr. générale
2 décembre 2020
Français
Original : espagnol

Comité des disparitions forcées

**Observations concernant les renseignements
complémentaires soumis par le Mexique
en application de l'article 29 (par. 4)
de la Convention**

Rectificatif

Les observations concernant les renseignements complémentaires soumis par le Mexique en application de l'article 29 (par. 4) de la Convention sont publiées sous la cote CED/C/MEX/OAI/1. Le document portant la cote CED/C/MEX/FAI/1 est retiré.

